



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

SLO

ID : 060-216004275-20221124-DELIB_87_2022-DE

Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 77 86 / 06 07 88 14 25

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	10		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	18/11/2022		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 87-2022

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental 60 pour la remise en état du clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors des travaux de mises aux normes des systèmes parafoudre, il est apparu que l'étanchéité du clocher et de certaines gouttières étaient à revoir. Ceci met en péril l'équilibre de la flèche, la croix semble déjà s'être inclinée durant les dernières années. Il y a donc urgence à agir.

Le montant des travaux a été estimé à 10 780 € HT.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Département.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Aide du Conseil Départemental 60% : 6 468 €
- DETR 20% : 2 156 €
- Fonds libres 20% : 2 156 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques FABRE

